



Le Registrariat, soucieux de répondre aux attentes de l'étudiant-e, demande sa collaboration la plus entière. Voici ce que nous attendons de l'étudiant-e inscrit-e à un programme d'échanges pour études à l'étranger:

PENDANT LES ÉTUDES A L'ÉTRANGER :

En cours de scolarité, l'étudiant-e verra à obtenir de son université d'accueil les documents requis par le registrariat et par la direction de son programme en vue de l'étude de son dossier, au retour, soit :

- Un relevé de notes officiel comportant le ou les trimestres de fréquentation, sur lequel figurent
 - le titre des cours suivis;
 - le nombre de crédits obtenus (ECTS si en Europe) ou l'équivalent;
 - les résultats obtenus;
 - la description de chaque cours **incluant le nombre total d'heures d'enseignement** [présence en classe, travaux dirigés, etc].

L'étudiant-e informe le,la responsable de son programme dès qu'il,elle apporte une modification à son choix de cours initial, pendant son séjour à l'étranger.

AU RETOUR DE L'ÉTRANGER :

- L'étudiant-e
 - rencontrera la direction de son programme afin de déposer ses documents officiels obtenus de l'université d'accueil;
 - complétera et signera le formulaire de reconnaissances d'acquis/substitution;
 - s'informerá de la notation qui apparaîtra à son relevé de notes de l'UQAM [S/E ou note littérale dans certains cas].
- La direction du programme acheminera au registrariat le formulaire, accompagné des pièces.
- Le registrariat procédera à l'étude de la demande de reconnaissance d'acquis, d'après les règles en vigueur, et à l'enregistrement informatique des cours au dossier de l'étudiant-e.

